

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2015

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille quinze, le 21 du mois d'août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 10 août, s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient absents : Madame Suzanne WAECHTER (avec pouvoir)
Monsieur Gérard DEVILLERS (avec pouvoir)
Madame Catherine CHAUNU (avec pouvoir)

La lecture du compte-rendu de la séance du 23 juin 2015 a donné lieu à une remarque de Monsieur Stéphane MALIGNE qui a signalé l'oubli de son intervention concernant les panneaux posés à l'étang.

La réponse est ajoutée au procès verbal du Conseil Municipal de ce jour dans la rubrique "questions diverses".

ORDRE DU JOUR

1 - NOUVEAUX TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le prix d'un repas reste à 2 € et que l'aide communale est modifiée (transformation d'une aide trimestrielle en une aide par repas).

Monsieur le Maire propose un coût du repas à 1,70 € pour les familles (avec une aide communale de 0,30 cts par repas pris). Afin d'alléger les familles, une facturation mensuelle va être mis en place.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants pour 15 votants :

oui au tarif à 1,70 € : **8 voix**

non au tarif à 1,70 € : **7 voix**

Le coût du repas sera facturé à 1,70 € à partir du 1er septembre 2015.

2 - ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2015-2016 des activités "nature et jardin" avec Mme Tutiau et « Zumba » avec Mme Vandebussche.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

3 - VOIRIE 2016

Travaux prévus :

1 - Route de la Sagne : deux devis

- ENTREPRISE COLAS : 20 200 €
- ENTREPRISE SORAT : 16 020 €

2 - Route de Chamberet (face à la route du Mazerbourg) - route mitoyenne avec les communes de Soudaine Lavinadière et Chamberet qui gère le dossier : un devis

- ENTREPRISE COLAS : 10 800 € pour la totalité des travaux (soit 5 400 € pour la commune de Meilhards).

3 - Route "Chez Lacroix" - en partie mitoyenne avec la commune de Condat sur Ganaveix : deux devis

- ENTREPRISE LASCAUX : 33 675 €
- ENTREPRISE COLAS 18 000 €

La décision sera prise après concertation avec les maires des différentes communes et réception d'autres devis.

4 - ECLAIRAGE PUBLIC

Il a été décidé d'adhérer au Syndicat d'Electrification qui a pris la compétence "éclairage public".

A l'exemple des nombreuses communes qui, pour raisons économiques, ont décidé de couper l'éclairage public pendant quelques heures, une coupure de 23 heures à 5 heures du matin a été proposée pour une période d'essai dans le respect de la législation après information donnée aux administrés concernés.

Le Conseil Municipal a accepté et voté à l'unanimité

5- PRET FCTVA : AUTORISATION D'EMPRUNT :

Afin de soutenir l'investissement des collectivités, la Caisse des Dépôts et Consignations a déployé un dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro. Le remboursement se fera sur deux exercices budgétaires. La commune de Meilhards peut bénéficier d'un prêt (calculé sur la base des dépenses inscrites au budget primitif 2015) à hauteur de 21 689 € et avec une durée de 15 mois.

Le Conseil Municipal a accepté et voté à l'unanimité

6- LOCAL BOUCHERIE :

- Le tribunal de commerce désignera le repreneur. Le bail du repreneur sera obligatoirement un bail "3 - 6 - 9 ans" (qui courra du 1er septembre 2013 au 1er septembre 2022). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour mise en place de ce bail.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Du matériel est en vente et Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le racheter afin de l'avoir à disposition. Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire et **décide de proposer la somme de 500 € pour le matériel figurant sur l'inventaire de l'huissier.**

7- ACCESSIBILITE :

Monsieur le Maire revient sur la directive de l'Etat qui impose aux collectivités propriétaires d'ERP (Etablissement Recevant du Public) non accessibles aux personnes souffrant d'un handicap de mettre en place et de déposer un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015 auprès du Préfet de la Corrèze.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les démarches et décisions antérieures relatives à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public appartenant à la Commune :

- en 2013, le Diagnostic de l'Accessibilité aux personnes handicapées des ERP a été réalisé par l'entreprise Qualiconsult.

L'audit a servi de base et a permis de dresser un bilan des bâtiments concernés (au nombre de 11).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le dossier présenté,

- décide d'une programmation de mise en accessibilité à compter du 01/01/2016

- sollicite une demande de dérogation pour : l'accès à la scène de la salle polyvalente

- sollicite de Monsieur le Préfet un financement de l'État pour la mise en accessibilité des ERP,

- charge le Maire des diverses démarches relatives au financement, au dépôt de la demande d'approbation d'AD'AP et de la dérogation.

8- QUESTIONS DIVERSES

1. Chemins publics - Réalisation de deux chemins situés, l'un à Sauviat, l'autre à la petite Forêt.
2. Numérotation du Breuil - Les repérages ont été effectués. Cinq routes sont définies mais pas nommées. Monsieur Gérard Devillers, porteur du projet, prendra contact avec les services de La Poste pour finaliser celui-ci.
3. Demande d'utilisation du Stade de Sauviat par le Centre d'Education Fermée de Soudaine Lavinadière
Uniquement dans la journée pour jouer au frisby ou au foot, sans utilisation des vestiaires.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

oui : 7

non : 5

Abstention : 3

4. Demande des "GENS DU CIRQUE" de La Porcherie d'utiliser les 15, 16 et 17 septembre prochain la salle polyvalente ou le parking (selon le temps) pour préparer leur spectacle.
En contrepartie, une représentation sera offerte gratuitement le vendredi 18 septembre en extérieur.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (sous réserve de la mise en place d'une protection sur le parquet de la salle).
5. Monsieur le maire propose de faire couper la haie située le long de la propriété de Monsieur LAVERGNE, l'installation d'une clôture mitoyenne est prévue.
L'achat des différents matériaux sera pris en charge par Monsieur LAVERGNE, avec la mise à disposition des employés communaux pour réaliser ces travaux.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.
6. Courrier des "*Diabes Bleus de la Corrèze*" (régiment des Chasseurs Alpains) qui souhaitent organiser leur fête traditionnelle dans notre commune le 25 septembre 2016.
En l'absence du manque d'informations, le Conseil Municipal remet sa décision lors d'un prochain Conseil.
7. L'Eglise
Le processus est lancé en ce qui concerne la restauration des statues.
Une réponse est attendue vers le 10 octobre prochain.
8. Logement H. L. M. - le logement est attribué à un jeune couple d'Egletons, parents de deux enfants.
9. Courrier de remerciements pour subventions accordées aux Donneurs de sang, aux V. M. E. H. (Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers) et à La Croix Rouge.
10. Courrier de remerciements de Madame Valérie PERRIER suite au décès de sa belle-mère.
11. Baignade à l'étang
Monsieur le Maire rappelle les différentes modalités de baignade : "Interdite - Non surveillée - Surveillée".
Suite à ces remarques, l'arrêté pris et affiché n'est pas rigoureux, la phrase "*baignade interdite suite aux analyses de l'eau*" sera supprimée.
12. Lecture d'un courrier adressé par des Parents d'Elèves de l'école de MEILHARDS
Après avoir répondu oralement aux personnes présentes, Monsieur le Maire répondra par écrit.
Le courrier sera disponible en mairie.
13. Acquisition d'une saleuse
Trois devis proposés :
- DOUSSAUD 4 200 €
REBEYROLLE 4 170 €
LASCAUD 10 500 €

Le devis DOUSSAUD a été accepté. Un dossier de subvention pour » achat de matériel spécifique pour entretien de la voirie » va être déposé au Conseil Départemental (aide de 40 %).

Le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur le Maire de faire l'acquisition de ce matériel.

14. Le conseil municipal demande d'adresser un courrier en commun avec les maires des communes avoisinantes à Monsieur le Préfet concernant les "nuisances" provoquées par le Centre d'Education fermé de Soudaine Lavinadière.

La séance est levée à 22 heures 20.